

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1877

présenté par

M. François-Michel Lambert et Mme De Temmerman

ARTICLE 48

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 5° La diversité, la proximité et la disponibilité de l'habitat, des services publics, des espaces commerciaux et artisanaux, des lieux culturels et des infrastructures sportives. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin que la lutte contre l'artificialisation ne se traduise pas par une augmentation des temps de trajet pour nos concitoyens et une dégradation des conditions de vie, cet amendement propose d'inscrire dans les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, la nécessité de mettre en œuvre un urbanisme de proximité.

Cet amendement permettra ainsi de lutter contre le phénomène de « spécialisation fonctionnelle des quartiers » et de recréer des bassins de vie.